

## DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex

## DECISION DU PRESIDENT

**Objet : Campagne d'emprunt 2021 : budget Assainissement**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil à son Président, et l'autorisant notamment à signer les engagements de garantie de l'AFL dans la limite fixée par l'article L1611-3-2 du CGCT,

Le Président,

DECIDE

**Article 1 :** De contracter auprès de L'Agence France Locale, un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

Montant du Crédit	2 000 000 EUR
Date d'Echéance Finale	20 décembre 2041
Date de mise à disposition des fonds	23 décembre 2021
Date de 1ère échéance	21 mars 2022
Nombre d'échéances	80
Durée	20 ans
Type de taux	Taux fixe
Taux	0,66%

Base de calcul des intérêts / commissions	Exact/360
Date de paiement des intérêts	<u>Conformément aux Conditions Générales</u>
Commission de Gestion	NA
Commission d'engagement	NA
Indemnité de remboursement anticipé	<u>Conformément aux Conditions Générales</u>
Profil d'amortissement	<u>Amortissement trimestriel linéaire</u> CF. Tableau d'amortissement
TEG	0.6696%
Taux Période	0.1674%
Taux année civile	0.6699%

**Article 2 :** de consentir une garantie à première demande dont les modalités sont réglées par le modèle de garantie de l'Agence France Locale, version 2016.1, pour un montant initial de 2 000 000 EUR jusqu'au 25/02/2042.

### Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Trésorier
- Monsieur le Directeur de l'Agence France Locale

Fait à Périgueux, le 13 DEC. 2021

Affiché le : 13 DEC. 2021

Le Président

Jacques AUZOU

